

# LE SAVIEZ-VOUS ?

---



***Votre biologiste médical participe à 70 %\* des diagnostics médicaux et des décisions thérapeutiques. Il s'implique aussi dans le dépistage et la prévention des maladies.***



➔ **Le biologiste médical, un spécialiste au service de votre santé.**  
L'examen de biologie médicale est un élément essentiel pour **poser un diagnostic** ou **surveiller votre traitement** en complément éventuellement des signes cliniques ou radiologiques. Votre biologiste médical est médecin ou pharmacien, formé dans les grands hôpitaux, il s'est spécialisé dans le diagnostic biologique.

➔ **Il garantit la validité et la fiabilité de vos examens de biologie médicale et en est responsable.**

Votre biologiste médical **contrôle la réalisation des analyses et les interprète** selon les informations cliniques pertinentes que vous ou votre médecin lui auront transmises. Il y ajoute d'éventuels avis et orientations, qui serviront à **étayer le diagnostic, à surveiller et adapter votre traitement**. Il suit une procédure très réglementée (régie par le Code de la Santé Publique) qui l'engage lors de la signature des résultats d'examens : responsable de leur qualité, il l'est également du respect de la confidentialité des informations qu'il détient sur votre santé.

➔ **Il coordonne le travail de ses équipes et contrôle la fiabilité des outils et équipements qu'il utilise pour l'acte de biologie médicale nécessaire à votre santé.**

Votre biologiste médical **dirige l'ensemble de ses équipes et s'assure de la bonne utilisation des outils et de la justesse du résultat**. Qu'il s'agisse de sang, d'urine, de selles, de prélèvements génitaux, de pièces opératoires ou de tout autre type de prélèvement, il doit faire respecter les consignes éthiques et techniques qui garantissent à la fois votre confort et la qualité de votre échantillon.

**Vous pouvez consulter votre biologiste médical dans ce laboratoire.**